

**David Hickman, Senior Contracting Specialist**  
Tel: 613-773-0932  
E-mail: [david.hickman@agr.gc.ca](mailto:david.hickman@agr.gc.ca)

## **PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT : (PAC) n° 01B68-17-0037**

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada (AAC) a besoin de services d'entretien pour les équipements de laboratoire Thermo localisé au centre de recherche d'innovation Vineland.

Le présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) a pour but de communiquer l'intention du gouvernement d'octroyer un contrat pour ces services avec Thermo Fisher Scientific, Mississauga, Ontario..

Toutefois, avant d'octroyer un contrat, le gouvernement aimerait offrir aux fournisseurs la possibilité de faire la preuve qu'ils sont capables de répondre aux exigences établies dans le présent préavis, en présentant un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils.

Si d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils et prouvent qu'ils répondent aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement enclenchera le processus d'appel d'offres complet soit en ayant recours au service des appels d'offres électronique du gouvernement ou au moyen traditionnel, afin d'adjuger le marché.

Si, au plus tard à la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera octroyé au fournisseur présélectionné.

### **CONTEXTE**

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a besoin pour des services d'entretien pour les équipements de laboratoire localisé à Vineland dans le cadre du Programme des pesticides à usage limité (PPUL).

*Le plan de soutien inclura ce qui suit:*

- ~ Nombre illimité de visites de service sur site avec une réponse maximale de 72 heures*
- ~ Ingénieur travail et voyage est inclus*
- ~ Statut prioritaire pour les demandes d'assistance technique*
- ~ Une (1) visite de maintenance préventive planifiée*
- ~ Les ordinateurs personnels fournis par Thermo Scientific sont couverts*
- ~ Pièces de rechange certifiées en usine incluses*
- ~ Mises à jour et notifications de logiciels*
- ~ Abonnement aux ressources techniques en ligne de e-Support*
- ~ Une fois 10% de réduction sur les pièces, accessoires ou consommables pour l'utilisateur final pendant le contrat actif. Communiquez avec notre groupe de pièces à la ligne 1-877-594-3224 et mentionnez le programme PAC de fidélisation.*
- ~ Mises à jour logicielles et notifications. Les mises à jour sont définies comme des révisions logicielles fournissant des les modifications nécessaires pour corriger ou améliorer la version précédente du logiciel. Mises à jour de logiciel sont normalement indiqués par un changement de numéro de révision*

du logiciel, par ex. version 1.1 à la version 1.2.

*~ Les ordinateurs achetés auprès de Thermo et nécessaires au fonctionnement du système sont couverts par Plan de soutien Le remplacement des ordinateurs nécessitant une mise à niveau vers de nouveaux systèmes d'exploitation ne inclus dans un plan de soutien*

Exclusions de couverture de base:

- ~ Ordinateurs et / ou logiciels non fournis et / ou installés avec le système par Thermo Scientific
- ~ Mise à niveau du matériel et du système d'exploitation
- ~ Mises à niveau logicielles de la version inférieure à la version supérieure
- ~ Remplacement d'un disque dur d'ordinateur par un disque de plus grande capacité
- ~ Progiciels offrant des fonctionnalités autres que celles achetées
- ~ Tout équipement électrique, p. UPS (alimentation sans coupure), conditionneur d'alimentation ou transformateur d'isolation
- ~ "Buy-in" pièces et spéciaux d'ingénierie.
- ~ Les articles consommables et les pièces telles que (mais sans s'y limiter) les bouteilles, les matériaux d'étalonnage, les solvants, les flacons, bouchons, septums, colonnes, viroles, filtres, frites, doublures de ports d'injection, joints, résine échangeuse d'ions, lampes, filaments, photomultiplicateurs, tubes à réaction, pièces de source, phases mobiles, émetteurs DEP, électrons multiplicateurs, séparateurs à jet de verre, capillaires chauffés, jauges ioniques, volumes d'ions, huile de pompe, gaz, données médias, papier intégrateur
- ~ Échantillon de pièces de plomberie de concentrateur (lignes de transfert, raccords, etc.)
- ~ Service de sources radioactives, y compris la préparation, l'emballage et l'expédition de celles-ci à des organisations de service
- ~ Systèmes, produits et composants ayant atteint la fin de la période de support garantie (déclarée obsolète) et, par conséquent, ne peut être réparé en raison du manque de pièces de rechange et de consommables
- ~ Remplacement complet du système
- ~ Formation d'opérateur

### **ESTIMATION DE COÛTS**

Le contrat proposé est pour une année avec deux années d'option. Le service sera effectif en date du 19 décembre 2017. La valeur estimée du contrat s'élève à 51338.16 \$ avec les taxes applicables.

### **EXIGENCES ESSENTIELLES MINIMALES**

Tout fournisseur intéressé doit prouver au moyen d'un énoncé de capacités qu'il satisfait aux exigences d'écrite dans le plan de soutien.

## **EXCEPTION AU RÈGLEMENT DU GOUVERNEMENT DU CANADA**

L'article 6 de la partie 10.2.1 du Règlement sur les marchés de l'État du Conseil du Trésor prévoit quatre exceptions permettant à l'autorité contractante de se soustraire à l'obligation de lancer des appels d'offres, dont celle-ci :

d. « le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou une seule entreprise ».

## **DISPOSITIONS JUSTIFIANT L'APPEL D'OFFRES LIMITÉ SELON LES ACCORDS COMMERCIAUX**

L'Accord de libre-échange nord-américain, l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce et l'Accord sur le commerce intérieur permettent à l'autorité contractante de se soustraire à l'obligation de lancer des appels d'offres selon la condition suivante :

b) « lorsque, du fait qu'il s'agit de travaux d'art ou pour des raisons liées à la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs ou de renseignements de nature exclusive, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant »

## **JUSTIFICATION DE LA PRÉSÉLECTION DU FOURNISSEUR**

Les instruments Thermo Fisher Scientific sont sophistiqués électroniquement et sensibles aux produits chimiques. En raison de leur technique unique, les services de réparation, de maintenance et d'étalonnage ne peuvent être exécutés que par eux.

Thermo Fisher Scientific est le seul fournisseur capable de fournir:

- mises à niveau recommandées par l'usine et notes de service
- escalade autorisée par l'usine pour résoudre les problèmes de service difficiles.
- instrumentation de remplacement sous garantie de service.
- mises à jour logicielles et services de validation logicielle.
- consommables et pièces de rechange recommandés par l'usine.

L'exception suivante au Règlement sur les marchés de l'État est invoquée pour le marché en vertu de l'alinéa 6d) – « une seule personne est en mesure d'exécuter le marché ».

Les fournisseurs qui estiment posséder toutes les compétences requises et être en mesure de répondre aux exigences énoncées peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à l'autorité contractante indiquée dans le présent avis avant ou à la date de clôture du présent avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

**L'énoncé des capacités doit être expédié à l'autorité contractante et reçu au plus tard à la date de clôture du 13 décembre 2017, à 12 h (midi, heure d'Ottawa, à 12 h)**

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être transmis à :

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)  
Centre de gestion intégrée du matériel (CGIM)  
Section de la passation des contrats de services professionnels  
1285, chemin Baseline, T5-2-339

Ottawa (Ontario) K1A 005

**À l'attention de : David Hickman, agent principal des contrats**

**Numéro de l'appel d'offres : PAC 01B68-17-0037**

Les énoncés de capacités doivent être envoyés au plus tard à la date/l'heure de clôture. Les énoncés de capacités reçus au plus tard à la date de clôture seront pris en considération dans le seul but de déterminer s'il y a lieu de procéder à un appel d'offres plus poussé. L'information fournie sera utilisée par la Couronne aux seules fins d'évaluation technique et pour prendre la décision de tenir un autre appel d'offres.

Les fournisseurs qui auront présenté un énoncé de capacités seront informés par écrit de la décision prise par AAC de conclure un contrat sans autre appel d'offres.

Si vous avez des questions concernant le préavis, veuillez-vous adresser à l'agente des contrats indiquée ci-dessus. Le numéro de dossier d'AAC, le nom de l'agente des contrats et la date de clôture du PAC doivent être inscrits à l'extérieur de l'enveloppe, en lettres majuscules ou, dans le cas d'une transmission par télécopieur, sur la page couverture.

La Couronne se réserve le droit de négocier tout achat avec les fournisseurs. Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.